JOURNAL INTERNATIONAL DES ASSURANCES

L'ARGUS

HORS-SÉRIE • DÉCEMBRE 1999

150 F • ISSN 0150-6857

Vivement la retraite !

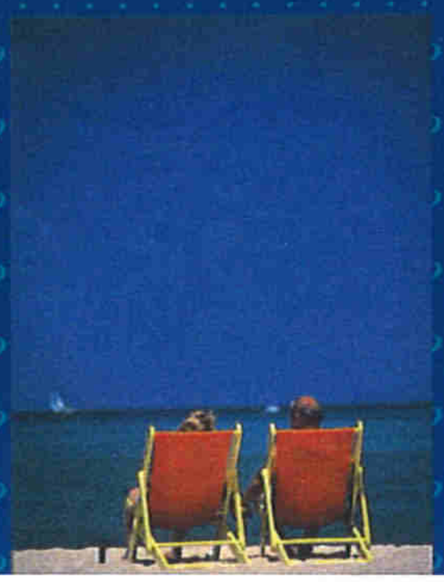

Jean-Pierre THOMAS
Conseiller de Lazard Frères Gestion, ancien député

Solidarité n'exclut pas responsabilité

L'étude du sondage Ipsos/*L'Argus*, me donne le sentiment d'avoir eu raison trop tôt dans la loi sur les fonds de pension. Il est clair, en effet, que, plus ou moins confusément et indépendamment du débat dépassé entre les systèmes de répartition et de capitalisation, les Français attendent une réponse au problème de financement de leur retraite. Profondément attachés au premier système, ils veulent pouvoir le compléter au travers du second. Ils sont, enfin, favorables à une sortie mixte fortement axée sur la rente sans exclusion totale du capital.

Ce sondage fait également ressortir les craintes générées par les incertitudes sur l'avenir des retraites. Ces inquiétudes légitimes, et désormais manifestes, me conduisent à penser que, si nous avons eu tort d'avoir raison trop tôt, le risque est désormais d'avoir raison trop tard. En attendant, les Français recourent au système – en puisant dans la totalité de la palette des placements pour préserver leur futur niveau de vie.

Dans leur majorité, les personnes interrogées pour le sondage veulent abolir la retraite guillotine. Elles souhaitent partir à 60 ans, voire plus rapidement, mais demandent simultanément et massivement une retraite progressive. Cette solution est la mieux adaptée aux exigences économiques. Elle laisse le temps au futur retraité de transmettre son savoir-faire à son successeur. Malheureusement, la répartition n'est pas apte à assurer cette retraite à la carte. Elle doit être appuyée par les revenus d'une retraite par capitalisation qui aura permis d'accumuler suffisamment d'épargne pour protéger les différentes phases de transition précédant la cessation définitive d'activité professionnelle. Ce même besoin de souplesse réclamé par les sondés se retrouve actuellement dans les discussions sur le temps de travail.

En considérant comme acceptables, pour leur retraite, plus des trois quarts de leurs derniers salaires, les 45 % de personnes interviewées semblent aller au de-

Photodisc

Si rien n'est fait pour améliorer la situation, les futurs retraités seront déçus.

Lebedinsky

vant de fortes déconvenues. Les 73 % qui pensent ne pas pouvoir l'obtenir corrigent cette première impression. Mais, cette désillusion sur le pouvoir de la répartition peut être compensée par la création d'un supplément de ressources s'appuyant sur la responsabilité de chacun, sur ses espoirs et ses besoins, et sur l'utilisation qu'il attend de sa seconde vie.

A la solidarité, il convient, en effet, d'ajouter la responsabilité, car les aspirations sont diverses. Le chercheur, par exemple, considérant qu'il a toujours quelque chose à chercher, voudra poursuivre son activité plus longtemps. A l'opposé, l'ouvrier travaillant à la chaîne aura envie de prendre sa retraite le plus tôt possible. Tout cela relève d'aspirations logiques et légitimes. Mais il est clair que sur le niveau des revenus de leurs retraites, les personnes seront obligatoirement déçues, si rien n'est fait pour pallier l'évolution attendue de la situation.

Retraités privilégiés, retraités sacrifiés

Les 53 % de Français qui estiment que les retraités d'aujourd'hui sont plutôt favorisés ont une bonne approche du problème. Il faut, néanmoins, traiter les chiffres avec humilité. Lorsque l'on considère les revenus d'un retraité, on à tendance à fondre dans une même enveloppe, le montant de sa pension, les revenus de son patrimoine, et éventuellement les ressources générées par d'autres activités.

En estimant qu'ils seront, en revanche, financièrement défavorisés pour leur retraite, les 78 % des sondés ont une réaction typiquement française. Sur le fond, il est clair, cependant, qu'un sentiment d'injustice pèse sur les retraites. Il tient aux régimes spéciaux et à la meilleure sécurité de la retraite pour certains que pour d'autres. Par ailleurs, les jeunes générations vont devoir subir, si l'on s'en tient uniquement à la répartition, le différentiel de retraites, et elles auront, en outre, à rembourser l'endettement. Il leur appartiendra de supporter les 5 000 milliards de dettes. Derrière ces appréciations de générations de retraités privilégiés et sacrifiés s'esquissent les risques d'un conflit inter-générations.

Un sentiment d'injustice pèse sur les retraites. Il tient aux régimes spéciaux et à la meilleure sécurité de la retraite pour certains que pour d'autres.

Dans ce cadre, l'adhésion majoritaire des personnes à un système mixte complétant la retraite des régimes obligatoires par une épargne personnelle, ne peut provoquer d'étonnement. Nous nous étions appuyés sur des études conduisant à des demandes similaires pour bâtir la loi Thomas sur les fonds de pension. Comme le sondage Ipsos/*L'Argus*, elles renvoyaient dos à dos les antagonistes de la capitalisation et de la répartition.

Le risque de conflit intergénérations ne peut être écarté si l'on s'en tient à la répartition.

Cette forme d'acceptation ouvre les portes à une solution rapide. Il est sans doute décevant pour les Pouvoirs publics et pour les partenaires sociaux que les trois quarts des Français ignorent toujours, en dépit des efforts accomplis, le montant approximatif de leurs cotisations. Mais nous voyons, ici, l'un des effets de la complexité de notre système de retraite et d'une sur-information des personnes. Le résultat est que nul ne s'y retrouve. Il vaut mieux informer et faire moins compliqué.

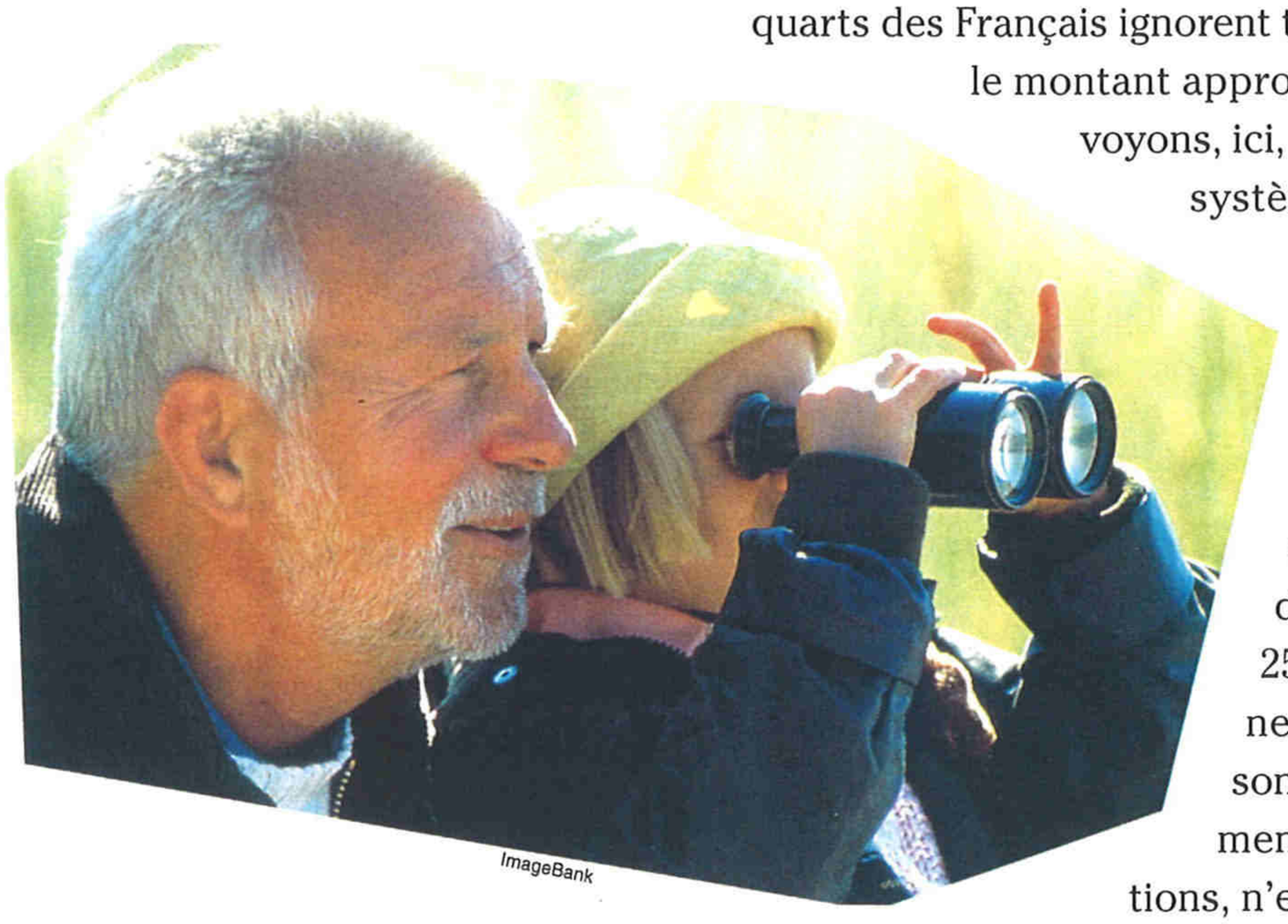
ImageBank

Sur les niveaux des cotisations, la prudence s'impose dans la lecture des chiffres. Les 60 % de sondés qui les considèrent acceptables ne concernent que les 25 % de gens connaissant ces niveaux. Ils ne représentent, de ce fait, que 15 % des sondés. Les autres 31 %, qui, à leur tour, estiment acceptables leurs niveaux de cotisations, n'en connaissent pas le coût. Il n'empêche que cette forme d'acceptation ouvre les portes à une solution rapide. Les Français paraissent résignés. Ils savent très bien que, pour faire face aux déséquilibres de la répartition, il faudra, une nouvelle fois, augmenter les cotisations. C'est déjà la porte ouverte à de nouvelles majorations.

Une grande majorité de Français demande un système facultatif

En attendant, les Français se montrent responsables et recourent au système – pour préserver leurs retraites. En l'absence de législation, ils utilisent tous les placements qui existent : l'assurance vie, l'immobilier, l'épargne salariale, les PEP, les PEA… Ils attendent également un appui de leurs entreprises et sont présents dans les systèmes d'assurance groupe du type 82, 83, PEE, compte épargne temps.

Avec 58 % des personnes déclarant mettre de l'argent de côté pour préparer leur retraite, les Français apparaissent prévoyants. Mais ce constat est également alarmant. Il montre que les gens n'attendent plus et prennent seuls leurs dispositions. Le prochain système devra davantage tenir compte de ce qui existe, que les fonds de pension issus de la loi Thomas. La sentence est sans surprise. Depuis des années, on fait monter la température et on augmente le besoin sans apporter de réponses précises. En intervenant trop tard, on risque fort de ne plus pouvoir démarrer. Il est donc urgent d'agir.

Plus les gens ont des revenus moyens et plus ils épargnent. Le constat n'est pas étonnant. Plus une personne est vulnérable, plus elle est en quête de sécurité. En revanche, les « revenus supérieurs » qui sont les plus imposés n'épargnent pas davan-

tage, s'ils n'y trouvent pas certains avantages fiscaux. Quant aux personnes les plus aisées, elles ont découvert depuis longtemps la voie des fonds de pension.

On retrouve un véritable stress dans les 53 % de sondés qui épargnent et qui trouvent leur effort insuffisant. Or, 5 % à 8 % de revenus épargnés et capitalisés suffisent pour garantir le montant de la retraite. Et, 10 % capitalisés, avec une bonne gestion d'actifs, permettent, par le phénomène de boule de neige, d'obtenir des ressources complémentaires significatives. Or, la majorité des sondés qui épargnent se situent à l'intérieur de ces fourchettes.

Par ailleurs, il me paraît particulièrement intéressant de voir qu'une très grande majorité de Français demande un système facultatif pour assurer ses compléments de retraite. Le « plébiscite » à hauteur de 19 % des sondés pour le système légal obligatoire souhaité par le gouvernement n'a pas besoin d'être commenté.

Il n'est pas davantage surprenant que les personnes privilégient, à la quasi-unanimité, une formule en rente exclusive ou en mixte : rente et capital. A mon avis, la retraite repose, avant tout, sur une rente, même s'il faut accepter un retrait partiel en capital pour emporter l'adhésion la plus large. Il y a eu à ce sujet des débats homériques entre banquiers et assureurs. Mais, c'est en partant de ce même constat, que j'avais donné leurs caractéristiques aux fonds de pension.

La retraite repose, avant tout, sur une rente, même s'il faut accepter un retrait partiel en capital pour emporter l'adhésion la plus large.

En faveur d'un abondement patronal

Une unanimité encore plus franche s'accorde sur un avantage fiscal pour le dernier volet de la retraite. Même si les gens sont sans illusion et savent qu'ils seront imposés soit à l'entrée, soit à la sortie, une exonération ou une réduction d'impôts paraissent incontournables. Il me paraît politiquement plus facile de le faire à l'entrée : l'incitation pour les jeunes y est beaucoup plus forte.

Dans leur préférence sur les gestionnaires auxquels les fonds d'un nouveau système d'épargne-retraite pourront être confiés, les Français n'ont guère changé depuis le texte sur les fonds de pension. On voit que, dans cette gestion, chacun a sa chance, qu'il s'agisse de banques, de compagnies et mutuelles d'assurance, d'entreprises, ou de caisses de retraite. On connaît, ainsi, les acteurs de demain. Le peu d'engagements pour la gestion directe par les partenaires sociaux ne me surprend pas. Ils ne l'ont d'ailleurs pas demandée. Ce n'est pas la gestion qui doit être assurée paritairement, mais le contrôle. La gestion doit revenir à des indépendants privés mis en concurrence dans la transparence.

Mais il paraît particulièrement intéressant que, reproduisant les aspirations déjà observées dans mes enquêtes, les sondés se prononcent majoritairement en faveur d'un abondement patronal dans un nouveau système d'épargne retraite. J'avais fait tout ce qui était possible pour que cet abondement existe dans les fonds de pension, en l'exonérant des charges sociales. Cette disposition m'a été reprochée, sous prétexte de léser la répartition en soustrayant l'abondement aux cotisations-retraites. Il n'y a qu'à l'exonérer des charges sociales, sauf pour les cotisations-retraites. Il y a matière à discussion et cela peut faire partie des modifications à apporter à la loi Thomas. Le consensus existe. Il faut se mettre au travail. ●

Le consensus existe.

Il faut se mettre

au travail.